



# Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale  
30 juin 2008  
Français  
Original: anglais

---

## Quatrième session

Vienne, 8-17 octobre 2008

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de l'application de la Convention des Nations Unies  
contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles  
s'y rapportant: consultation d'experts sur l'application du Protocole  
visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes,  
en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention  
des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

## **Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes**

### **Note du Secrétariat**

Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2006/27, intitulée "Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes", a prié le Secrétaire général de soumettre un rapport sur l'application de cette résolution à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa dix-septième session et, par la suite, de communiquer ce rapport à la Conférence des Parties à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée à sa quatrième session. En application de cette résolution, le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes (E/CN.15/2008/6) est mis à la disposition de la Conférence.

---

\* CTOC/COP/2008/1.

